

PROCES-VERBAL

Assermentation du 15 juin 2016 **18 h. 00 en sa salle**

M. Pierrick ANSERMET, Président sortant, ouvre la séance en saluant Mme la Préfète Patricia Dominique LACHAT, les conseillères et conseillers et les membres de la Municipalité et passe la parole à Mme la Préfète.

Mme la Préfète souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et dit le plaisir qu'elle a de présider cette séance d'installation du Conseil Communal nouvellement élu ainsi que de la Municipalité.

Mme la Préfète déclare ouverte la séance de la législature 2016 – 2021 qui débutera le 1^{er} juillet 2016.

Ordre du jour :

1. Ouverture
2. Message des autorités religieuses
3. Assermentation du Conseil communal par la Préfète
4. Assermentation de la Municipalité par la Préfète
5. Election du Président-e du Conseil pour l'année 2016/2017 par la Préfète
6. Election de la Secrétaire du Conseil par la Préfète
7. Election du premier Vice-Président-e
8. Election du deuxième Vice-Président-e
9. Election de deux Scrutateurs
10. Election de deux Scrutateurs suppléants
11. Election de la Commission de gestion
12. Election de deux suppléants à la Commission de gestion
13. Election de la Commission de recours en matière d'impôts

Ces opérations se font selon la Loi sur les Communes du 28 février 1956.

Le registre civique est déposé sur le bureau. Il est constaté que l'élection des conseillers communaux a été faite régulièrement. Le procès-verbal de l'élection, ainsi que la liste des citoyennes et citoyens faisant partie du Conseil sont également déposés sur le bureau.

Il est constaté que les élections n'ont donné lieu à aucun recours.

Elle procède à la nomination du bureau provisoire :

Secrétaire : Mme Monique BALET

Scrutateurs : Mme Thérèse DEFAGO et M. Marc-Antoine LOUTAN

3. Assermentation du Conseil communal

25 conseillers sont présents et 2 sont excusés.

Les conseillers non présents seront assermentés à la première séance de Conseil à laquelle ils se présenteront. Ils ne sont donc pas éligibles dans les fonctions internes du Conseil communal.

Mme la Préfète procède à la lecture des articles de loi relatifs au renouvellement des autorités communales. Le rôle des électeurs pouvant être consulté au greffe municipal et un droit de recours pouvant être fait dans les 3 jours, Mme la Préfète constate qu'aucun recours n'a été présenté.

Chaque membre du Conseil est appelé, solennise la promesse légale, selon l'article 62 de dite loi.

ANSERMET	Hervé
ANSERMET	Joël
ANSERMET	Pierrick
ANSERMET	Yvette
BALLIF	Philippe
BARAN	Alexander
BERNARD	Christian
BOCHATAY	Serge
CHESAUX	Alexandre
CHESAUX	Issa
CHESAUX	Marianne
CLERC	Christian
DEFAGO	Teresa (Thérèse)
DUMAZ	Denis
ECHENARD	Christophe
GYGER	Nicholas
HAUSWIRTH RAOUX	Pascale
HEITZ	Pascal
LOUTAN	Marc-Antoine
PIGNAT	Camille
REUTER	Sébastien
ROMANO	Antonio
ROUGE	Claude
TORNAY	Julien
WYDER	Johan
Sont excusés :	
CATTIN	Pierre
LUTZ	Cyril

Mme la Préfète déclare que le Conseil Communal de Lavey-Morcles est régulièrement installé et félicite tous les membres élus.

4. Assermentation de la Municipalité

Mme la Préfète procède à la lecture des articles de loi relatifs au renouvellement des membres de la Municipalité.

Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux élus déclarent qu'il n'existe aucun lien de parenté prohibé par l'article 48 de la Loi sur les Communes du 28 février 1956.

Chaque membre de la Municipalité est appelé, solennise la promesse légale, ensuite Monsieur le Syndic, selon l'article 62 de dite loi.

Elle procède à leur assermentation. Il s'agit de Madame et Messieurs

RIHS	Sonia	Municipal
CHESAUX	Olivier	Municipal
DA SILVA	Mario	Municipal
MORISOD	Dominique	Municipal
PONNAZ	Yvan	Syndic

Mme la Préfète déclare que la Municipalité de Lavey-Morcles est régulièrement installée et les félicite.

5. Election du Président-e du Conseil du 1.7.2016 – 30.06.2017

M. Serge BOCHATAY, au nom du GDLM (Groupe Démocratique de Lavey-Morcles) présente M. Claude ROUGE.

Mme la Préfète déclare qu'étant donné la présentation d'un seul candidat au poste de Président du Conseil Communal, l'élection peut avoir lieu à mains levées.

Les conseillères et conseillers acceptent.

M. Claude ROUGE **est élu tacitement**, chaleureusement applaudi et félicité par Mme la Préfète.

6. Election de la Secrétaire du Conseil

M. Claude ROUGE, au nom du Conseil Communal, présente Mme Emilie GETAZ.

Mme la Préfète déclare qu'étant donné la présentation d'une seule candidate au poste de secrétaire du Conseil Communal, l'élection peut avoir lieu à mains levées.

Les conseillères et conseillers acceptent.

Mme Emilie GETAZ **est élue tacitement**, chaleureusement applaudie et félicitée par Mme la Préfète qui l'assure de son soutien.

Mme la Préfète apporte les salutations les meilleures de la Préfecture du District. Elle félicite chacune et chacun et exprime l'honneur qu'elle a de présider cette cérémonie d'assermentation des membres de la Municipalité et du Conseil Communal pour la nouvelle législature. C'est une tâche importante qui incombe au représentant du District. Elle félicite chacune et chacun d'avoir fait acte de candidatures pour ces différents postes et souhaite que cette tâche soit accomplie avec courage, calme et dignité tout en gardant chacun son identité. L'entente doit exister entre le Conseil communal et la Municipalité mais sans oublier la population de la Commune. Vous devez garder à l'esprit de préserver au mieux les intérêts publics de votre Commune mais également de votre région, de votre district.

Mme la Préfète souhaite beaucoup de plaisir dans le travail à venir et avec les responsabilités que cela comportent. Elle se tient bien entendu à la disposition de chacune et chacun et exprime toute sa gratitude.

Mme la Préfète passe la parole à M. le Curé.

M. le Curé, Gilles Roduit, apporte ses salutations mais également celles de M. le Pasteur. C'est pour lui un honneur d'avoir traversé le Pont du Rhône pour assister à cette cérémonie dans cette communauté à l'ombre des deux clochers. Le Pasteur et moi-même désirons travailler et construire ensemble. Avec encore toutes mes félicitations et merci.

Mme la Préfète prie le nouveau Président de venir prendre sa place.

M. Claude ROUGE, Président, continue donc la séance.

7. Election du premier Vice-président

M. Nicholas GYGER, au nom du RR (Relève rocanne), présente M. Alexander BARAN.

Etant donné la présence d'un seul candidat, l'élection a lieu à mains levées.

M. Alexander BARAN est **élu tacitement** et chaleureusement applaudi.

8. Election du deuxième Vice-président

M. Christophe ECHENARD, au nom du PLR (Les Radicaux de Lavey-Morcles), présente M. Pierrick ANSERMET.

Etant donné la présence d'un seul candidat, l'élection a lieu à mains levées.

M. Pierrick ANSERMET est **élu tacitement** et chaleureusement applaudi.

9. Election de deux Scrutateurs

- M. Pierrick ANSERMET, au nom du PLR (les Radicaux de Lavey-Morcles), présente M. Christophe ECHENARD

- M. Nicholas GYGER, au nom du RR (Relève rocanne), présente Mme Thérèse DEFAGO.

La votation a lieu à mains levées.

M. Christophe ECHENARD et Mme Thérèse DEFAGO sont élus à **l'unanimité**.

10. Election de deux Scrutateurs suppléants

- M. Sebastian REUTER, au nom du GDLM (Groupe Démocratique de Lavey-Morcles) présente M. Serge BOCHATAY

- M. Nicholas GYGER, au nom du RR (Relève rocanne), présente M. Christian CLERC

La votation a lieu à mains levées.

MM. Serge BOCHATAY et Christian CLERC sont élus à **l'unanimité**.

11. Election de la Commission de Gestion

- M. Christophe ECHENARD, au nom du PLR (les Radicaux de Lavey-Morcles) présente MM. Pierrick ANSERMET et Marc-Antoine LOUTAN

- M. Serge BOCHATAY, au nom du GDLM (Groupe démocratique de Lavey-Morcles) présente M. Sebastian REUTER

- M. Nicholas GYGER, au nom du RR (Relève rocanne) présente Mme Camille PIGNAT et M. Philippe BALLIF.

La votation a lieu à mains levées et sont élus à **l'unanimité** :

Mme Camille PIGNAT et

MM Pierrick ANSERMET

Marc-Antoine LOUTAN

Sebastian REUTER

Philippe BALLIF

12. Election de deux suppléants à la Commission de Gestion

- M. Pierrick ANSERMET, au nom du PLR (les Radicaux de Lavey-Morcles) présente M. Johan WYDER
- M. Nicholas GYGER, au nom du RR (Relève Rocanne) présente M. Pascal HEITZ

La votation a lieu à mains levées.

MM Johan WYDER et Pascal HEITZ sont élus à l'**unanimité**.

13. Election de la Commission de recours en matière d'impôts

- M. Pierrick ANSERMET, au nom du PLR (les Radicaux de Lavey-Morcles) présente MM. Christian BERNARD et Joël ANSERMET
- M. Sebastian REUTER, au nom du GDLM (Groupe Démocratique de Lavey-Morcles) présente M. Serge BOCHATAY
- M. Nicholas GYGER, au nom du RR (Relève Rocanne) présente Mmes Pascale HAUSWIRTH RAOUX et Marianne CHESAUX

La votation a lieu à mains levées et sont élus à l'**unanimité** :

Mmes Pascale HAUSWIRTH RAOUX
Marianne CHESAUX et
MM. Christian BERNARD
Joël ANSERMET
Serge BOCHATAY

M. Claude ROUGE, Président, remercie chacune et chacun et plus particulièrement la Municipalité pour l'apéritif offert et clôt la séance à 19 h 35

Adopté en séance ordinaire du 23 septembre 2016

Le Président :

La Secrétaire :

Claude ROUGE

Monique Balet